

Depuis la loi du 2 août 2021 (loi n°2021-1018, code du travail)

- ▶ Maintien dans l'emploi : axe prioritaire des Services de Prévention et de Santé au Travail Interprofessionnels (SPSTI)
- ▶ Mise en place de cellules de Prévention de la Désinsertion Professionnelle dans les SPSTI
- ▶ Nouveautés : Rendez-vous de liaison, visite de mi-carrière, visite de fin d'exposition
- ▶ Nouvelles modalités : Visite de pré-reprise / Visite de reprise

NOUS CONTACTER

Mail : cellulepdp@santetravail42.fr

Site : www.stln42.fr

Adresses :

- 11 petites rue des tanneries, Roanne, 42300
- 17 rue de l'apprentissage, Saint Etienne, 42000

NOS PARTENAIRES



SPSTL42
PRÉVENTION ET SANTÉ

Service de Prévention et de Santé au Travail Loire 42



**Cellule
Prévention
de la Désinsertion
Professionnelle
(PDP)**

MISSIONS DE LA CELLULE PDP

- ▶ Prévenir la perte d'une activité professionnelle pour des raisons de santé ou de situation de handicap.
- ▶ Mettre en place des actions collectives et individuelles
- ▶ Gérer des situations complexes avec risque de désinsertion professionnelle

QUI PEUT LA SAISIR ?

- ▶ Le salarié
- ▶ L'employeur
- ▶ Les partenaires (CARSAT, CAP EMPLOI, ...)
- ▶ Equipe pluridisciplinaire du SPSTL42

QUAND LA SAISIR ?

Dès la détection d'un besoin, le plus précocement

COMMENT LA SAISIR ?

Via le *formulaire de signalement* via le QR CODE.



POURQUOI LA SAISIR ?

- ▶ Aménagement d'un poste de travail et son financement
- ▶ Travailler un projet de reclassement professionnel (interne ou externe)
- ▶ Prévenir un risque d'inaptitude
- ▶ Anticiper un licenciement

